

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

Avis n°2023-6 du 19 octobre 2023 sur la répartition des mesures inflation

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la répartition des mesures inflation sur la dotation populationnelle

Proposition de répartition au prorata des montants de la dotation populationnelle figurant sur l'arrêté à blanc soit :

- 6 162 294 € pour les établissements publics/ESPICS (85%)
- 134 308 € pour les établissements privés (15%)

La section accepte cette répartition à la majorité des membres votants par 7 voix pour et 3 abstentions (FHP et représentant des Familles)

Le président
Piero CHIERICI